2.1

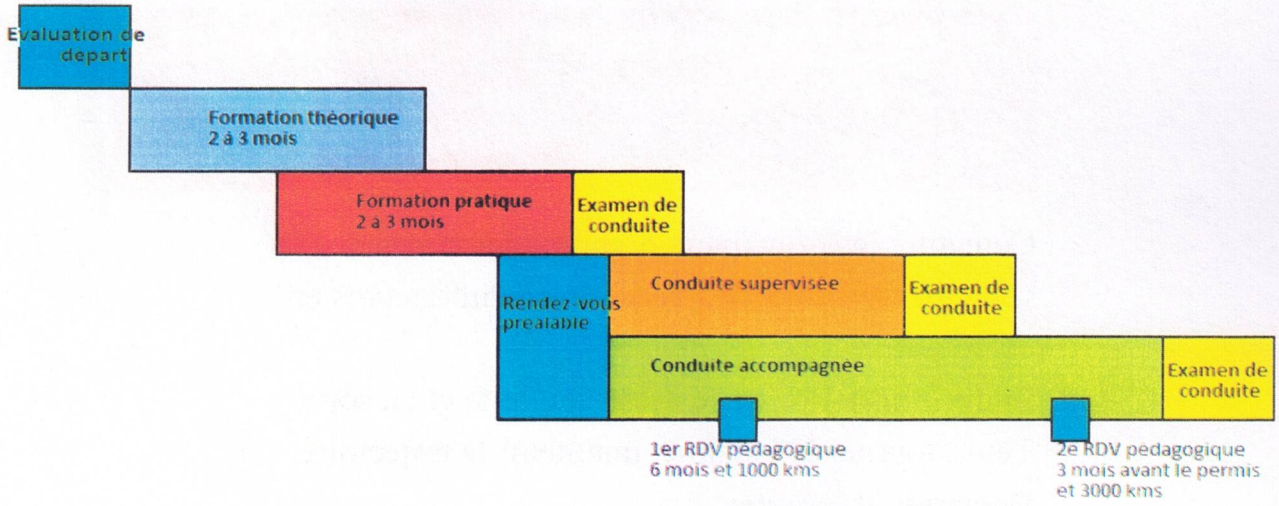
Programmes de formation

aux permis des différentes catégories

Table des matières

I. Programme de formation pour les catégories B, AAC ET CS 2
II. Programme de formation à la catégorie AM 7
III. Formation théorique 10
IV. Programme de formation pour les catégories A1 / A2 /A 10
V. Programme de formation code 78 13

I. Programme de formation pour les catégories B, AAC ET CS



L'évaluation de départ permet de **mesurer le niveau du stagiaire**, de déterminer un prévisionnel d'heures de formation **afin d'atteindre le niveau** permettant de réussir l'examen de conduite. Suite à cela, nous é**tablissons un contrat de formation**.

La formation théorique préparatoire **à l'examen du code** :

- Une formation qui peut être **dispensée en salle, par** l'intermédiaire de cours audiovisuels libres, avec c**orrections par un enseignant** qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner **en cours de validité, ou par** l'intermédiaire d'une plateforme en ligne.
- Cours collectifs dispensés **par un enseignant de la** conduite, dans nos locaux selon des thèmes déterminés d'**une durée de 1h**.

Les thèmes abordés et les compé**tences développées sont** les suivants :

- La vigilance et les attitudes **à l'égard des autres usag**ers de la route
- Les effets des perturbateurs **comme l'alcool, les dro**gues et les médicaments
- L'influence des états émo**tionnels et de** la fatigue
- Les risques au regard des **conditions atmosphériques** environnantes et des états de la chaussée
- Etre capable de percevoir, **analyser et décider du** comportement à adopter

La formation pratique débute lor**sque l'élève a atteint** un niveau théorique suffisant. La formation s'articule autour des 4 **axes suivants** :

1. MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
Démarrer et s'arrêter.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
Utiliser la boîte de vitesses.
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
Regarder autour de soi et avertir.
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

2. APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES

Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
Adapter l'allure aux situations.
Tourner à droite et à gauche en agglomération.
Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

3. CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
Croiser, dépasser, être dépassé.
Passer des virages et conduire en déclivité.
Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...

4. PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Suivre un itinéraire de manière autonome.
Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Pratiquer l'écoconduite.

L'élève se voit remettre un livret d'apprentissage, regroupant les thèmes ci-dessus, qu'il doit présenter à chaque leçon, afin de suivre son évolution. Une fiche de suivi est remplie en parallèle afin de tracer les leçons et les progrès de l'élève.

Les leçons de conduite sont réalisées en voiture école et en simulateur, d'une durée de 2 heures. Le stagiaire est accompagné à chaque fois d'un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Un minimum légal de 20h doit être réalisé avant présentation à l'examen. Toutefois, la durée de la formation dépend de :

- l'évaluation de départ
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider les 4 thèmes de la formation
- la motivation et l'assiduité de l'élève.

La conduite supervisée peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite, l'obtention du code de la route et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée de la phase de conduite supervisée est libre (il n'y a ni minimum ni maximum de temps), l'élève n'est pas tenu de parcourir un nombre défini de kilomètres avec son accompagnateur. Il n'y a donc aucun minimum imposé par la loi, on peut choisir de faire la conduite supervisée pour une courte période aussi bien que pour une très longue. Toutefois, la conduite supervisée est valable uniquement sur le territoire français. Le véhicule utilisé pour la conduite supervisée doit être muni d'un disque « conduite accompagnée ». L'élève est soumis aux mêmes limitations de vitesse que les jeunes conducteurs.

La conduite supervisée permet, entre autres, de ne pas perdre ses acquis entre 2 passages à l'examen.

La conduite accompagnée peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite, l'obtention du code de la route et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an sans durée maximum.

Dans tous les cas, le stagiaire doit avoir parcouru au minimum 3 000 km.

Après avoir débuté la conduite accompagnée, le stagiaire et au moins l'un des accompagnateurs participent à deux rendez-vous pédagogiques obligatoires (3h minimum).

Ces rendez-vous se dérouleront en présence de l'enseignant de l'auto-école.

Le premier aura lieu après 6 mois de conduite accompagnée et 1000kms effectués.

Le second a lieu à l'issue des 3000 km que vous aurez réalisés, et 3 mois avant de passer l'examen de la conduite.

Chaque rendez vous contient une partie pratique (conduite en circulation) et une partie théorique (séance en salle). Ces rendez vous permettent à l'enseignant de constater vos progrès et répondre à toutes les interrogations du stagiaire ou accompagnateur.

Au terme des 3000kms, l'autoécole délivre une attestation de fin de conduite accompagnée, et le stagiaire peut s'inscrire à l'examen de la conduite.

II. Programme de formation à la catégorie AM

Equipement obligatoire :

- un casque homologué,
- gants adaptés à la pratique du 2-roues motorisé,
- un blouson ou d'une veste à manches longues,
- un pantalon ou d'une combinaison
- bottes ou chaussures montantes.

La formation de 8h, se déroule sur 2 jours, à raison de 4h par jour. Si l'élève est mineur, il devra être accompagné du parent pour la dernière heure de formation.

SEQUENCE 1 • Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (durée minimale : 30 minutes)

- Expression et échanges sur le respect des règles (signalisation, règles de circulation)
- Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou d'autres produits, utilisation de distracteurs)
- Echanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.

SEQUENCE 2• Formation à la conduite hors circulation (durée minimale : 1 heures)

- Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles.
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
- Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- La maîtrise du véhicule hors circulation : Position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains)

- Réglage du, ou des, rétroviseur(s), réglage du siège, du volant et des rétroviseurs pour le quadricycle - Démarrage et arrêt du véhicule

- Pour les cyclomoteurs, maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager)

- Ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule

- Pour les cyclomoteurs, maintien de l'équilibre et de la stabilité

- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et de demi-tours (importance du regard)

- Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager - Maintien de la stabilité, manœuvres de freinage et d'évitement.

SEQUENCE 3 • Code de la route (durée minimale : 30 minutes)

- La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.

- Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle. Le positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction.

- Franchissement d'intersections et régime de priorité.

SEQUENCE 4 • Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (durée minimale : 3 heures)

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ; s'insérer en sécurité dans la circulation ; prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter ; freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ; arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ; ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

- S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur, précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner, précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement, pour les quadricycles : stationner en bataille, en épi et en créneau.

- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

- Négocier un virage, adopter une trajectoire sécurisée.

- Choisir la position sur la chaussée ; en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ; en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ; en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

- Franchir les différents types d'intersections ; détecter et identifier le type d'intersection ; évaluer la visibilité ; adapter sa vitesse ; respecter les règles relatives aux ordres de passage ; s'arrêter, le cas échéant, et repartir ; dégager une intersection.

- Changer de direction ; observer et analyser l'environnement, avertir de son intention ; se placer, tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ; adapter sa vitesse ; respecter les règles de priorité ; dégager l'intersection.

SEQUENCE 5 • Sensibilisation aux risques (durée minimale : 1 heure).

Cette séquence a lieu en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes, sont traitées :

- Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.

- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).

- Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).

- Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets.

- La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage.

- La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes.

- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

Observations et conseils de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (à l'attention de l'élève et de l'un au moins de ses parents ou de son représentant légal, s'il est mineur)

NB : La durée totale de la formation à la conduite des séquences 2 et 4 est de 6 heures au moins. Elle est adaptée au niveau de l'élève et répartie de la façon suivante :«-la séquence 2 portant sur la formation à la conduite hors circulation est d'une durée minimale d'une heure ; «-la séquence 4 portant sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique est d'une durée minimale de trois heures. »

III. Formation théorique

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- Le conducteur
- Les autres usagers de la route
- La responsabilité
- Les éléments mécaniques et sécurité
- Les équipements de sécurité des véhicules
- Les précautions à l'égard des occupants
- Les principales règles de circulation routière
- La route
- L'environnement

La formation théorique peut se faire soit en formation présentielle, à distance ou mixte au libre choix du stagiaire. En présentiel, la formation se déroule à l'autoécole aux horaires d'ouverture du bureau. Il s'agit de séries de test corrigées et expliquées par un enseignant de la conduite. A distance, le stagiaire à un accès à notre plateforme internet, il peut s'entrainer à n'importe quel moment. Un suivi de sa progression est réalisé par l'autoécole. Il peut contacter l'autoécole pour n'importe quelles questions concernant la formation. Il peut aussi compléter sa formation à distance lorsqu'il en éprouve le besoin par des séries corrigées par un enseignant à l'autoécole afin de pouvoir échanger en direct avec un enseignant.

Des cours théoriques en présentiel sont également proposés pour couvrir différents thèmes importants tels que : l'alcool et les drogues, la vitesse, la fatigue, la sécurité... Ces cours sont présentés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Les horaires des cours sont affichés sur notre site et au sein de l'école de conduite.

IV. Programme de formation pour les catégories A1 / A2 /A

OBJECTIFS

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger (maximum 125 cm 2 pour la catégorie A1).
Etre capable de maîtriser les compétences relatives au programme en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Toute personne voulant se former à la conduite d'une motocyclette.

Catégorie permis	Type de 2 ou 3 roues	Conditions d'inscription	Conditions d'obtention du permis
Permis A1	125 cm3 au maximum 2 roues < 11kW 3 roues < 15 kW	Avoir au minimum 16 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans Epreuve HC Epreuve CIR
Permis A2	2 roues < 35 kW 3 roues < 15 kW	Avoir au minimum 18 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans Epreuve HC Epreuve CIR
Permis A	2 ou 3 roues toutes puissances Avec ou sans side-car Puissance/poids < 0,2 kW/Kg	Avoir au minimum 18 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans Epreuve HC Epreuve CIR

HC : le plateau ou épreuve hors circulation (HC)
CIR : épreuve en circulation.
Bon à savoir :
- si vous possédez le permis A2 depuis 2 ans, il est possible de passer le permis A dès 20 ans
- Depuis le 1er janvier 2011, les titulaires du permis B peuvent obtenir le permis A1 après une formation de 7 h comprenant 2 h de théorie, 2 h de pratique sur plateau et 3 h de conduite en circulation réelle.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES

.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives
Leçons pratiques pouvant être collective avec un véhicule par élève

PROGRAMME cf PJ détails des compétences REMC /MATRICE GDE

Atteindre et valider les 4 compétences du programme de formation du permis A1 A2 A,
Construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne (REMC) et la matrice GDE

1 MAÎTRISER LE MANIEMENT DE LA MOTO À VITESSE RÉDUITE...

Compétences ☐ non abordées ▨ abordées ☒ traitées ■ assimilées

a	Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.	01
b	Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.	02
c	Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).	03
d	Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité.	04
e	Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.	05
f	Monter et rétrograder les rapports de vitesse.	06
g	Maîtriser la réalisation d'un freinage.	07
h	Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.	08
i	Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (seul et avec passager).	09
j	Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).	10
k	Maîtriser les techniques d'inclinaison.	11
l	Réaliser un freinage d'urgence.	12

2 APPRÉHENDER LA ROUTE...

Compétences ☐ non abordées ▨ abordées ☒ traitées ■ assimilées

a	Connaître et respecter les règles de circulation.	13
b	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).	14
c	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	15
d	Adapter l'allure aux situations.	16
e	Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.	17
f	Tourner à droite et à gauche.	18
g	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	19
h	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	20

3 CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES...

Compétences ☐ non abordées ▨ abordées ☒ traitées ■ assimilées

a	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	21
b	Croiser, dépasser et être dépassé.	22
c	Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.	23
d	Communiquer avec les autres usagers.	24
e	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	25
f	Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.	26
g	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	27
h	Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.	28
i	Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.	29
j	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	30
k	Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.	31

4 PRATIQUER UNE CONDUITE...

Compétences ☐ non abordées ▨ abordées ☒ traitées ■ assimilées

a	Suivre un itinéraire de manière autonome.	31
b	Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.	32
c	Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.	33
d	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.	34
e	Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).	35
f	Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.	36
g	Pratiquer l'éco-conduite.	37

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

• Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2 : à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISÉE

•Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2

Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7 h à l'auto-école

DURÉE DE LA FORMATION

•Obligation légale : 20h de formation théorique et 20 h de formation pratique

•Déterminée lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne

Modalité d'évaluation et de validation

Evaluation : Epreuve hors circulation d'admissibilité et épreuve en circulation (durée totale 60 min)

Validation : En cas de réussite aux examens, obtention du permis BE. Chaque participant reçoit également une attestation de fin de formation.

V. Programme de formation code 78

La formation est réalisée sous la présence effective et constante de l'enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Objectifs pédagogiques

L'objectif de cette formation de 7h est de régulariser votre permis de conduire et de vous donner le droit de conduire tout type de véhicule de la catégorie B : vous ne serez plus restreint à conduire uniquement un véhicule muni d'une seule boite automatique.

Public concerné

Seuls les élèves titulaires de la catégorie du permis B avec la mention 78 depuis au moins 6 mois, c'est-à-dire qui ont passés leur permis de conduire en boite automatique sont concernés par cette formation.

Les élèves ayant passés leur permis en boite automatique pour raison médicale ne sont pas autorisés à suivre cette formation !

Conditions d'organisation de la formation

La formation est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel agréé, relevant de la catégorie B du permis de conduire appartenant à l'établissement. Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installée à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite.

Prérequis

- Avoir réussi l'examen pratique avec un véhicule automatique

Déroulement de la formation

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Elle comprend deux séquences :

- Séquence 1 : (2h) Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;

- Etre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

- Séquence 2 : (5h)

  Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

  - Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite ; - Etre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Obtention du permis B

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur et un exemplaire est transmis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.